



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2019-087

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2019

# Sommaire

**Préfecture Hautes-Pyrenees**

65-2019-08-07-006 - Subdélégation de signature du colonel HAMEL (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2019-08-07-006

Subdélégation de signature du colonel HAMEL



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE  
DES HAUTES-PYRÉNÉES

LE COMMANDANT DE GROUPEMENT

### **ARRETE n° portant subdélégation de signature du colonel Sébastien HAMEL commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-6 et R.2212-1 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article L.325-1-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées ;

VU l'ordre de mutation de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale n° 010476 du 08 février 2019 nommant le lieutenant-colonel Sébastien HAMEL, en qualité de commandant de groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;

VU le décret du 20 décembre 2018 portant promotion du lieutenant-colonel Sébastien HAMEL au grade de colonel, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

VU l'arrêté n° 65-2019-08-06-001 du 06 août 2019 portant délégation de signature au colonel Sébastien HAMEL, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Sébastien HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-08-06-001 du 06 août 2019 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 1 de cet arrêté, au lieutenant-colonel Alain BOUEDO, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Sébastien HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-08-06-001 du 06 août 2019 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 2 de cet arrêté, aux officiers de gendarmerie désignés ci-après :

- lieutenant-colonel Alain BOUEDO, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;
- chef d'escadron, Arnaud PELLETIER, commandant l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes-Pyrénées ;
- capitaine Christian BIACHE, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes-Pyrénées.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Sébastien HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-08-06-001 du 06 août 2019 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 3 de cet arrêté, au lieutenant-colonel Alain BOUEDO, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

**Article 4 :**

L'arrêté préfectoral n° 65-2018-12-17-002 du 17 décembre 2018 portant subdélégation de signature du colonel Thierry ETIENNE commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

**Article 5 :**

Le colonel Sébastien HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées et notifié aux subdélégués.

Tarbes, le 07 août 2019

Pour le Préfet et par délégation  
Le colonel Sébastien HAMEL,  
commandant le groupement de gendarmerie  
départementale des Hautes-Pyrénées.

